



PRET DU CHAPITEAU

A remplir par le demandeur

Date de la demande :

Nom de l'association :

Personne à contacter :

Téléphone :

Adresse :

Objet de la manifestation :

Date de la manifestation :

Réservation

du au

lieu d'implantation :

Bâche de fermeture : oui non

Conditions de prêt

La commune prête aux associations communales un chapiteau de 6m (larg) x 12m (long) x 3m30 (h), avec ou sans bâche de fermeture.

⇒ Le montage et le démontage se dérouleront uniquement du lundi au vendredi matin, en présence d'un agent communal de façon à constater l'état du chapiteau

- La commune assure le transport et met à disposition un agent.
- L'association fournit au minimum 5 personnes.

Cadre réservé à la commune

accord

refus

Montage

Date : Heure :

chapiteau avec bâche

chapiteau sans bâche

Observation(s) :

.....
.....
.....

Pour la commune

Pour l'association

Démontage

Date : Heure :

Observations(s) :

.....
.....
.....

Pour la commune

Pour l'association